



SPP et PATS SDIS du RHONE

Monsieur le Président du
Comité Technique
Paritaire des SPP et PATS
du SDIS du Rhône
17 rue Rabelais
69421 Lyon cedex 03

Lyon, le 19 avril 2010

Objet : avancement de dossier et transmission de courrier

Au cours du CTP du 22 juin 2009, vous avez été interpellé par les partenaires sociaux représentatifs par rapport aux congés annuels. Après différents échanges, vous vous étiez engagé pour que le président Mercier pose cette question au ministère,

M. REPELIN.- Je pense qu'on fera poser la question par notre président au Ministère. D'abord, il sera très près de tous les ministères, d'après ce qu'on entend, ce qu'on lit. et le DDSIS devait poser cette question par écrit au ministère de l'Intérieur.

Colonel DELAIGUE.- Ce que je vous propose, c'est qu'on va poser la question au Ministère de l'Intérieur. C'est plus simple. C'est très important que ces choses remontent.

Mme CHENKIER.- Colonel, si on l'appliquait, on risquerait de créer une rupture du principe d'égalité. C'est là-dessus qu'il faut qu'on ait des précisions.

Colonel DELAIGUE.- On s'engage à poser la question au Ministère de l'Intérieur, rapidement.

Capitaine FROMENT.- Vous nous ferez passer une copie de la question pour information ?

Colonel DELAIGUE.- Oui.

N'ayant pas eu la possibilité de vous interpellier sur ce sujet lors du CTP du 8 avril dernier, nous vous demandons de bien vouloir nous informer de l'avancement de ce dossier au niveau national et de nous faire parvenir le courrier adressé par le DDSIS au ministère de l'Intérieur.

En espérant que notre demande retiendra toute votre attention et dans l'attente d'une réponse de votre part, nous vous prions de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de notre haute considération.

Le secrétaire général

Gilbert LEBRUN